

Algérie : importations destinées à la revente en l'état des produits classés sous la position "Autres"

- 13 septembre 2022 -

Mis à jour le 13/09/2022

/

Depuis fin 2021, des mesures gouvernementales algériennes interdisaient toute opération d'importation de produits destinés à la revente en l'état classés sous la position douanière "Autres".

Une nouvelle note de l'ABEF (Association professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers) indique que les entreprises algériennes peuvent effectuer les opérations de domiciliation bancaire des produits destinés à la revente en l'état sous la position douanière "Autres" (note sur demande).

Vous pouvez également accéder à [une fiche réglementaire](#) proposée par la CCI Algéro-Française. [En savoir plus.](#)

